

Table des matières

Objectifs pédagogiques et disciplines concernées	3
Résumé	4
Pourquoi <i>Simone, le voyage du siècle</i> est à voir avec vos élèves	5
Pistes pédagogiques	
<i>Avant le film</i>	5-6
<i>Après le film</i>	6-8
Pour en savoir plus	9
Annexe 1 – Repères chronologiques et biographiques de la vie de Simone Veil	10
Annexe 2 – Discours de Simone Veil pour la légalisation de l'IVG (extraits)	11
Annexe 3 – Discours de Simone Veil au Parlement européen (extraits)	12
Annexe 4 – Repères chronologiques et biographiques de la vie de Louise Weiss	13
Annexe 5 – Critiques du film à sa sortie	14

Impressum

Rédaction

Fiche réalisée par Stéphanie de Roguin, journaliste indépendante, novembre 2022.



Objectifs pédagogiques

- Découvrir une personnalité politique marquante du 20^{ème} siècle, ainsi que les principales étapes de son parcours
- Prendre conscience que des épisodes de vie durs, voire traumatisants, peuvent pousser à accomplir de grandes choses
- Relever les arguments pour et contre une question socialement vive telle que la légalisation de l'avortement, en tenant compte du contexte de l'époque
- Porter un regard critique sur certains choix esthétiques ou scénaristiques du film

Disciplines et thèmes concernés

Formation générale (Vivre ensemble et exercice de la démocratie)

Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social

→ **Objectif FG 35 du PER**

Citoyenneté/ Histoire

S'appropriier, en situation, des outils et des pratiques de recherche appropriés aux problématiques des sciences humaines et sociales

→ **Objectif SHS 33 du PER**

Education numérique

Analyser et évaluer des contenus médiatiques

→ **Objectif EN 31 du PER**

Résumé

Tout commence dans les années 1930. Simone vit une enfance heureuse, entourée de son frère Jean, de ses sœurs Denise et Madeleine et de ses deux parents. La fratrie est unie. De confession juive, la famille commence à vivre dans une tension certaine lors de la Seconde Guerre mondiale et de la « chasse aux Juifs » par les nazis.

En 1944, Simone se fait arrêter par les Allemands, et le reste de sa famille quelques heures plus tard. Les hommes et les femmes sont séparés. On suit Simone et sa sœur Madeleine (appelée Milou), ainsi que leur mère, déjà malade, déportées au camp d'Auschwitz. Elles n'ont aucune idée d'où sont emmenés le frère et le père.

Lorsque la guerre s'arrête enfin, Simone et sa sœur ont survécu à l'atrocité des camps de concentration. Simone rentre à Paris, commence des études à Sciences Po et y rencontre Antoine Veil. Ils se marient et ont leur premier enfant. Suit un deuxième, puis un troisième enfant. On est en 1954. Simone veut devenir avocate, puis magistrate. Cela ne fait que quelques années que la loi autorise les femmes à exercer une telle profession. Son mari s'y oppose dans un premier temps, puis cède.

Une fois diplômée, Simone Veil s'engage à améliorer les conditions de détention dans les prisons françaises, particulièrement pour les femmes, mais aussi en Algérie. Un seul mot lui vient comme argument : il faut conserver la dignité de ces détenu-es, quel que soit le crime qu'elles et ils aient commis.

Quelques années plus tard, son combat est reconnu et elle est nommée ministre de la Santé sous le gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing. Elle s'engage alors pour la légalisation de l'avortement et pour la démocratisation des moyens de contraception en France.

Persévérante, allant jusqu'au bout de ses idées, l'une des rares femmes à l'époque à réussir à tenir tête aux hommes largement majoritaires dans les sphères politiques, elle devient d'abord déléguée puis finalement la première présidente du Parlement européen, où elle siège entre 1979 et 1982.

Le film montre tout au long de ces épisodes – abordés de manière complètement anti-chronologique et fragmentée –, une Simone Veil à la retraite, dans sa maison de vacances, où elle écrit ses mémoires et relate à ses proches certains moments de sa vie.



En 2004, Simone Veil retourne à Auschwitz, accompagnée de sa famille.

Pourquoi *Simone, le voyage du siècle* est à voir avec vos élèves

Simone Veil est une figure remarquable, dont les actions ont influencé bon nombre d'avancées sociales encore bien présentes aujourd'hui. A l'heure où l'impératif d'une véritable égalité entre hommes et femmes se fait de plus en plus pressant, le fait d'aborder en cours d'histoire ou de citoyenneté le modèle d'une femme qui a accompli de grandes choses est particulièrement intéressant.

Si les critiques ont été pour une part assez virulentes à la sortie du film, notamment en ce qui concerne certains choix esthétiques, le long-métrage, qui comporte une dimension assez importante relevant de l'affectif et de l'émotionnel, semble adapté à un public jeune, pour qui la femme politique est présentée sous des traits définitivement humains.

Face à l'ampleur et à l'influence des actions de Simone Veil tout au long de sa vie, le film peut être abordé autant en cours d'histoire, pour revisiter certaines réalités de la Seconde Guerre mondiale, qu'en éducation à la citoyenneté, où pourront être abordées des questions socialement vives, telles que les droits des femmes, la légalisation de l'avortement, le droit à la contraception, l'égalité hommes-femmes dans la sphère professionnelle, le sida, etc.

Note : puisque de nombreuses ressources pédagogiques existent déjà sur la Seconde Guerre mondiale et l'Holocauste, cette présente fiche s'oriente volontairement plus fortement sur les aspects d'éducation à la citoyenneté précités.

Pistes pédagogiques

Note préliminaire :

En raison de la longueur du film (2h20) et de la potentielle complexité de le visionner en intégralité en classe sur plusieurs périodes de cours, cette présente fiche propose de mener un travail sur quelques extraits choisis.

Extrait 1 : 4'35"-15'00". **1974**. Simone Veil prépare son discours pour la modification de la législation sur l'avortement en tant que Ministre de la Santé, puis le film se fait l'écho des réactions avant, pendant et après son discours au Parlement.

Extraits 2 et 2 bis : 48'00"-49'55" : **1954**. Simone Veil annonce sa volonté de devenir avocate, puis magistrate à son mari. Dans un premier temps, son mari s'y oppose, car le couple a trois enfants en bas âge.

Puis :

54'20"-1'00"30 **1957**. Simone Veil visite des prisons en France et en Algérie, en tant que magistrate.

Extrait 3 : 1'23'00-1'26"10 : **1979**. Meeting de Simone Veil pour les élections européennes.

Extrait 4 : 1'35'00-1'46'45" : **1944**. Arrivée de Simone, avec sa mère et sa sœur, à Auschwitz. Beaucoup de peur et de confusion, des familles sont séparées... Début de la vie dans le camp (possibilité de sauter à 1'43'40 si le passage est jugé trop dur), puis élection de Simone Veil comme présidente du Parlement européen en 1979.

Avant le film

A. LE DROIT À L'AVORTEMENT

Note : les réponses aux questions ci-dessous se trouvent plus bas dans la fiche.

Qu'est-ce que l'avortement ? Qu'est-ce qui est autorisé en Suisse en la matière ?

Depuis quand est-ce légal ? Comment les avortements se pratiquaient avant que cela ne soit autorisé et quels en étaient les risques ?

L'avortement est-il autorisé dans tous les pays du monde ?

B. LES FEMMES ONT-ELLES TOUJOURS TRAVAILLÉ ?

Demander aux élèves si elles/ils pensent que les femmes ont toujours eu le droit de travailler. On peut poser la même question pour l'accès à la sphère politique.

Comment a été pendant longtemps la répartition des activités entre l'homme et la femme dans un couple ?

Pendant quelle décennie à peu près la situation a-t-elle réellement commencé à changer ? (en Suisse et/ou en France)

Pourquoi reste-t-il des différences entre hommes et femmes, notamment en termes de salaire, même dans nos pays occidentaux ?

C. L'UNION EUROPÉENNE, SYMBOLE DE LA PAIX RETROUVÉE

Demander aux élèves s'ils savent de quand date la constitution de l'Union européenne.

Quels en ont été les premiers Etats membres ? Quelle était la vocation de cette structure supranationale à sa création ? Et aujourd'hui ?

Quels sont les organes ou les textes importants qui garantissent le maintien de la paix au sein de l'Union européenne ?

En prévision de la projection du film (ou des extraits proposés), demander aux élèves d'être attentifs aux aspects suivants :

- **(Extrait 1)** Relever les arguments avancés par les opposants et les partisans de la légalisation de l'avortement.
- **(Extraits 2 et 2 bis)** Quels arguments avance le mari de Simone Veil quand elle lui signifie son envie de travailler ? Quels sont les siens ?
- **(Extrait 3)** Relever les principaux mots-clés dans le discours de Simone Veil aux élections européennes.
- **(Extrait 4)** Relever quelques éléments forts particulièrement marquants.

Ces questions seront reprises en classe après la projection.

Après le film

A. EXTRAIT 1 : 1974, DÉBAT SUR L'AVORTEMENT

Relever les arguments avancés par les opposants et les partisans de la légalisation de l'avortement :

Chez les opposants, on entend : « un encouragement à la prostitution ». Quelqu'un prédit la légalisation du mariage homosexuel qui suivra... Le Premier ministre de l'époque (qui soutient néanmoins S. Veil) parle de « ces trucs de bonne femme qui deviennent des sujets nationaux ». Un député va jusqu'à parler d'euthanasie légale, mais il est repris par celui qui dirige l'assemblée, considérant que le député dépasse les bornes au vu de ce que Simone Veil a vécu.

Dans son discours, Simone Veil avance comme arguments l'ampleur du phénomène (300'000 avortements chaque année en France) et les risques engendrés par les avortements clandestins (« le risque de rester stériles ou atteintes au plus profond d'elles-mêmes ») et le fait qu'un avortement est toujours un moment extrêmement difficile à vivre mais parfois nécessaire (grossesses suite à des viols, femmes célibataires ou très jeunes). Elle le dit dans son discours : « Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame. »

-> cf. Annexe 2

Pour compléter, des éléments peuvent être donnés pour répondre aux questions préliminaires :

- L'avortement consiste en une interruption volontaire de grossesse (abrégée IVG). Aujourd'hui, cela se fait par voie médicamenteuse ou chirurgicale (lorsque la grossesse est relativement avancée ou en cas de complications).
- En Suisse, le droit à l'avortement a été accepté dans les urnes le 2 juin 2002, à 72%.
- En Suisse, l'interruption volontaire de grossesse est légale jusqu'à 12 semaines à compter du 1er jour des dernières règles ou selon évaluation échographique (selon le Code Pénal, art. 119 al 2).
- Avorter est toujours un choix compliqué pour une femme : cela est parfois nécessaire quand la grossesse est arrivée « par accident », quand le couple se considère trop jeune, pas prêt, encore aux études, etc. Mais chaque femme est consciente qu'avorter consiste à tuer un embryon, ce qui constitue une épreuve difficile, voire traumatisante sur le plan psychologique.
- Pour cette raison, les milieux religieux et conservateurs ne voient toujours pas d'un très bon œil cette démarche, encore aujourd'hui.
- Il y a quelques pays du monde dans lesquels l'avortement reste illégal, sans exception (Madagascar, Nicaragua, Honduras, Salvador p. ex.). Dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, l'avortement est autorisé seulement si la vie de la mère est en danger ou si la grossesse est issue d'un viol. Certains pays sont en revanche plus permissifs que la Suisse, en autorisant l'IVG jusqu'à 17 semaines de gestation, voire même au-delà. C'est le cas de nombreux pays d'Europe, de l'Australie ou de l'Afrique du Sud. Aux Etats-Unis, la politique est différente d'un Etat à l'autre.

B. EXTRAIT 2 : 1954, LA VOLONTÉ DE DEVENIR MAGISTRATE

Quels arguments avance le mari de Simone Veil quand elle lui signifie son envie de travailler ?

Il lui fait comprendre que sa place est à la maison, à s'occuper de leurs trois enfants.

Quels sont ses arguments à elle ?

Elle ne démord pas et affirme clairement son envie et son besoin de travailler, d'être utile à la collectivité, arguant que la profession qu'elle vise, magistrate est autorisée pour les femmes depuis 1946.

Pour compléter, des éléments peuvent être donnés pour répondre aux questions préliminaires :

- Pendant des siècles, la répartition des tâches entre l'homme et la femme dans un couple était claire : l'homme allait travailler à l'extérieur de la maison pour gagner un revenu, alors que la femme s'occupait d'élever les enfants, et globalement du ménage. C'est notamment pendant les deux guerres mondiales que les femmes ont commencé à travailler : comme la plupart des hommes étaient au front, on a réquisitionné les femmes pour travailler aux champs, faire fonctionner les chaînes de montage dans les usines, etc. Ensuite, les révolutions sociales de la fin des années 1960 (notamment mai 1968) ont accéléré les choses, les femmes revendiquant de plus en plus d'être libérées de leur rôle unique de femme au foyer.

- En France, c'est en 1965 qu'une loi autorise les femmes à exercer une profession sans l'autorisation de leur mari. En Suisse, cette même règle n'est entrée en vigueur qu'en 1988.

- Avant cela, en 1981, une loi suisse officialisait le principe d'égalité entre hommes et femmes « en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail ». Quarante ans plus tard, l'égalité, notamment salariale, n'est toujours pas acquise. On estime qu'en moyenne, les femmes sont encore payées 10% de moins que les hommes, à compétences égales. Ceci s'explique par un « héritage historique » d'une part ; mais aussi, pour certains, par le fait qu'une femme va potentiellement, au cours de sa carrière, bénéficier d'un congé maternité (qui demande à l'entreprise de sortir deux salaires au lieu d'un, si la personne en congé doit être remplacée).

- Sur le plan politique, le droit de vote des femmes date de 1944 en France et de 1971 en Suisse. Le droit de vote donne également le droit d'être élue.

C. **EXTRAIT 3 ET 4 : 1942 ET 1979, MAINTENIR LA PAIX APRÈS AVOIR VÉCU DES ATROCITÉS**

Relever les principaux mots-clés dans le discours de Simone Veil lors des élections européennes.

Le mot sans doute le plus important dans cet extrait est celui de paix. On peut noter aussi : « l'avenir de la France », « souffert », « subi », « un terme aux horreurs ». Pour elle, près de trente ans après la fin de la guerre, les institutions européennes telles que le Parlement européen tiennent précisément ce rôle.

Note : si les élèves n'ont pas eu le temps de relever de mots en visionnant le film, il est aussi possible de leur soumettre les extraits écrits, voire, pour un prolongement de l'exercice, par le discours dans son intégralité (cf. annexe 3).

Pour compléter, des éléments peuvent être donnés pour répondre aux questions préliminaires :

- Quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale, en 1949, 10 pays d'Europe occidentale établissent le Conseil de l'Europe, afin de promouvoir la démocratie et protéger les droits de l'homme et l'état de droit. L'année suivante, six pays signent un traité pour mettre en commun la gestion de leurs industries du charbon et de l'acier. De cette manière, aucun d'entre eux ne peut fabriquer seul des armes de guerre pour attaquer les autres. La Communauté européenne du charbon et de l'acier voit le jour en 1952. S'appuyant sur le succès de ce traité, les 6 pays fondateurs étendent leur coopération à d'autres secteurs économiques. Ils formalisent cette coopération par la signature de deux traités, instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Ces organes voient le jour le 1^{er} janvier 1958. En 1958 également, la première session de l'Assemblée parlementaire européenne, précurseur du Parlement européen d'aujourd'hui, se tient à Strasbourg. Enfin, en 1992, le traité de Maastricht voit la formation de l'Union européenne, qui remplace alors la CEE. A l'époque, elle compte 12 Etats membres. Aujourd'hui, elle en compte 27.

- Aujourd'hui, la raison d'être de l'Union européenne repose surtout sur des accords économiques et commerciaux entre ses pays membres, mais aussi de formation et de recherche (programme Erasmus, Horizon 2020, etc.). Comme entité unie, elle s'engage aussi sur des questions actuelles telles que la lutte contre le changement climatique.

- Le plus récent traité qui régit les principes et le fonctionnement de l'Union européenne est le traité de Lisbonne, signé lors du Conseil Européen le 13 décembre 2007 et ratifié par tous les Etats membres. Ce traité comprend une Charte des droits fondamentaux, qui rappelle les six valeurs individuelles et

universelles constituant le socle de la construction européenne : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice.

Proposition supplémentaire : se pencher sur la figure de Louise Weiss, qui a influencé Simone Veil, petite, à suivre un chemin similaire. Qui était-elle ? Quelles sont les grandes avancées sociales dont elle est à l'origine ?

Cette proposition peut faire l'objet d'un travail de recherche en groupe, par exemple.

-> cf. Annexe 4.

D. FILM : RÉFLEXION CRITIQUE SUR LES CHOIX CINÉMATOGRAPHIQUES

Pour celles et ceux qui peuvent visionner le film dans son entier, voici une proposition supplémentaire.

Interroger les élèves :

- que pensent-ils de ce film biographique qui ne respecte aucune chronologie ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle manière de faire ?

- après avoir pris connaissance de fragments de critiques émises par des journalistes à la sortie du film (Annexe 5), relever les aspects pertinents ou plus discutables des jugements énoncés.

Cet exercice peut se faire sous la forme d'une réflexion en groupe d'élèves avec restitution des arguments pour et contre sur des affiches, ou sous la forme d'un débat oral.

Pour en savoir plus

1. Repères chronologiques et biographiques sur la vie de Simone Veil : <https://www.toutteleurope.eu/histoire/simone-veil-symbole-d-une-memoire-europeenne/>
2. L'histoire de l'Union européenne en quelques dates : https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/history-eu_fr
3. Le traité de Lisbonne, plus récent document attestant des valeurs et du fonctionnement de l'UE : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20315-quest-ce-que-le-traite-de-lisbonne>
4. Le droit à l'avortement dans le monde : <https://fr.statista.com/infographie/13958/statut-legal-avortement-ivg-dans-le-monde/>
5. Repères chronologiques et biographiques sur la vie de Louise Weiss : <https://www.toutteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/biographie-louise-weiss-1893-1983/>

Annexe 1 – Repères chronologiques et biographiques sur la vie de Simone Veil

1927 : Naissance de Simone Veil à Nice (France).

1944 : Après s'être faite arrêter dans la rue lors d'un contrôle, et que sa mère et sa sœur aient subi le même sort à domicile, parce qu'elles sont juives, les trois femmes sont envoyées au camp de concentration d'Auschwitz au mois d'avril.

1945 : Au mois de janvier, elles seront transférées dans le camp de Bergen Belsen. Les Britanniques libèrent le camp au mois d'avril. La mère de Simone est morte du typhus un mois plus tôt. Les deux sœurs rentrent seules, sans aucune idée d'où se trouvent leur frère et leur père.

1946 : Simone commence à étudier les sciences politiques à Paris. Elle rencontre Antoine Veil pendant ses études et ils se marient.

1954 : Juste après avoir accouché de leur troisième enfant, Simone affirme à son mari sa volonté de devenir magistrate.

1956 : Devenue magistrate, elle commence par travailler dans les prisons françaises et se bat pour améliorer les conditions de détention des prisonniers, notamment des femmes.

1959 : Mission en Algérie pour y assumer la même fonction.

1974 : Simone Veil est nommée Ministre de la Santé (gouvernement Chirac). Cette année-là, elle se bat pour la légalisation de l'avortement, ou interruption volontaire de grossesse (IVG).

1979 : Elle devient députée au Parlement européen, puis est élue présidente. C'est la première fois de l'Histoire qu'une femme a ce rôle.

Années 1990 : Alors ministre des affaires sociales et de la santé (gouvernement Balladur), elle soutient également les malades du sida, épidémie qui fait son arrivée en France et dévastatrice auprès de certains groupes de population.

2004 : Simone Veil retourne visiter Auschwitz, accompagnée de sa famille.

2008 : Entrée à l'Académie française et parution de son autobiographie.

2017 : Décès de Simone Veil. L'année suivante, elle entre au Panthéon avec son mari Antoine Veil.

Annexe 2 – Discours de Simone Veil à l'Assemblée Nationale pour la légalisation de l'IVG
(Extraits diffusés dans le film)

« Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme. Je m'excuse de le faire devant cette assemblée presque exclusivement composée d'hommes...

Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame. (...)

Parmi ceux qui combattent aujourd'hui une éventuelle modification de la loi répressive, combien sont-ils ceux qui se sont préoccupés d'aider ces femmes dans leur détresse ?

Combien sont-ils ceux qui au-delà de ce qu'ils jugent comme une faute, ont su manifester aux jeunes mères célibataires la compréhension et l'appui moral dont elles avaient grand besoin. (...)

C'est pour celles-là que nous voulons mettre fin à l'avortement clandestin, auquel elles ne manqueraient pas de recourir, au risque de rester stériles ou atteintes au plus profond d'elles-mêmes. (...)

Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les 300 000 avortements qui chaque année mutilent les femmes de notre pays. Lorsque des médecins, dans leurs cabinets, enfreignent la loi et le font connaître publiquement, lorsque aux mêmes fins, sont organisés ouvertement et même par charter des voyages à l'étranger. Alors, je dis que nous sommes dans une situation de désordre et d'anarchie qui ne peut plus continuer.

Je défendrai ce texte, au nom du gouvernement, sans arrière-pensée, et avec toute ma conviction, mais il est vrai que personne ne peut éprouver une satisfaction profonde à défendre un tel texte, personne n'a jamais contesté, et le ministre de la Santé moins que quiconque, que l'avortement soit un échec quand il n'est pas un drame. »

Annexe 3 – Discours de Simone Veil au Parlement européen en 1979

Avant l'élection, pendant la campagne (extraits du film) :

« Voici ce que je n'ai pas cessé de répondre depuis : si je m'engage aussi pleinement sur la question de l'Europe, c'est pour tirer la leçon de mon passé et en pensant à l'avenir de la France... (...) »

J'ai trop souffert personnellement dans mon affection et dans mon corps, pour accepter que mes enfants et mes petits-enfants subissent un jour ce que j'ai subi et ce que tant d'autres, et je sais qu'ils sont nombreux dans cette salle, ont subi ! (...) »

Si je dis oui à l'Europe, c'est parce que l'Europe me paraît le seul moyen de mettre un terme à ces horreurs... (...) Je le dis et je le répète, l'Europe, c'est la paix. »



L'intégralité du discours prononcé par Simone Veil lors de son élection à la présidence du Parlement européen, le 17 juillet 1979, peut être consulté ici :

https://www.cvce.eu/content/publication/1999/1/1/174d384d-d5c7-4c02-ad78-b1f6efc9740a/publishable_fr.pdf

Annexe 4 - Repères chronologiques et biographiques de la vie de Louise Weiss

Louise Weiss (1893-1983) est une journaliste et femme politique française. Elle est considérée comme l'une des précurseurs de la pensée féministe, mais également comme une partisane de la paix en Europe.

1918 : Elle fonde la revue de politique française et internationale « L'Europe Nouvelle » qu'elle dirigera jusqu'en 1934. Y figurent des articles de réflexion sur le maintien de la paix en Europe.

1934 : Elle crée le mouvement de propagande « La Femme Nouvelle » et mène campagne en faveur du droit de vote des femmes. Son argument : si des femmes votent, la paix a plus de chances d'être maintenue. Son mouvement connaît beaucoup de succès par la suite.

1935 : Elle présente sa candidature aux élections municipales, même si les femmes n'ont pas encore accès à la vie politique. Plusieurs milliers d'électeurs votent pour elle malgré tout.

1945 : Après avoir participé à des mouvements de résistance pendant la guerre, elle co-crée l'Institut de polémologie. Cette institution a pour but d'étudier les liens entre la violence et des phénomènes économiques, culturels, psychologiques et démographiques.

1979 : Elle devient députée au Parlement européen, à 86 ans. Lorsque Simone Veil est élue à la présidence de l'institution cette année-là, elle lui rend un brillant hommage. *

* Un extrait du film montre d'ailleurs Simone, enfant, en train de regarder de haut la côte niçoise avec sa mère, et lui dit qu'un jour, elle marchera sur les traces de Louise Weiss.

Annexe 5 – Critiques du film à sa sortie

Le Monde

★★★★★ par J. M.

Finalement, *Simone, le voyage du siècle* satisfait plus à l'esprit commémoratif qu'à l'exigence de la chair posée par la fiction cinématographique. La responsabilité n'en incombe sans doute pas entièrement au réalisateur : le romanesque sied mal aux êtres humains qui, ayant croisé le regard de la Gorgone, sont si peu nombreux à lui avoir survécu.

[La critique complète est disponible sur le site Le Monde](#)

Les Fiches du Cinéma

★★★★★ par Antoine Corte

Si le long métrage, très didactique, peut servir au travail de mémoire, l'aspect formel est désastreux, à l'image du grimage grossier d'Elsa Zylberstein.

[La critique complète est disponible sur le site Les Fiches du Cinéma](#)

aVoir-aLire.com

★★★★★ par Laurent Cambon

Malgré l'indéniable utilité historique du propos, l'esbroufe de la mise en scène finit par perdre le spectateur.

[La critique complète est disponible sur le site aVoir-aLire.com](#)

Les Echos

★★★★★ par Olivier De Bruyn

Malgré la conviction méritoire des deux actrices principales, Rebecca Marder et Elsa Zylberstein, et l'investissement des autres, ce biopic besogneux n'échappe jamais aux travers de la reconstitution larmoyante, en contradiction avec la pudeur et l'exigence de Simone Veil.

[La critique complète est disponible sur le site Les Echos](#)

Extrait de allocine.fr, consulté le 15.11.2022

Critique parue dans *Télérama* le 11.10.2022 :

Dans *La Môme*, Olivier Dahan avait osé et, dans l'ensemble, réussi, un portrait étonnant d'Édith Piaf en monstre sacré — dans tous les sens des deux termes. Le réalisateur était ensuite rentré dans le rang du biopic hagiographique et consensuel avec sa reconstitution des premières années monégasques de Grace Kelly : *Grace de Monaco* était un monument d'académisme. Mais on le regretterait presque après avoir découvert la catastrophe artistique de *Simone, le voyage du siècle*. Une biographie de Simone Veil en sainte laïque qui, au fil de cent quarante minutes en paraissant le double, suscite une consternation plus ou moins rigolarde puis une franche colère.

Comme dans *La Môme*, Olivier Dahan a voulu raconter les faits marquants et l'ensemble des combats d'une vie bien remplie (pour la légalisation de l'avortement, pour une prise en charge moins dégradante des détenus, pour les malades du sida...) en bousculant sans cesse la chronologie. Au risque d'un effet zapping et d'entraîner la confusion... Elsa Zylberstein, qui interprète le rôle-titre de la quarantaine jusqu'à la vieillesse, a voulu reproduire la diction un peu raide de l'ancienne magistrate et femme politique. Très mauvaise idée : sa performance, certes peu aidée par un maquillage grotesque, tient davantage de l'imitation parodique à la Canteloup que d'une composition d'actrice. Rebecca Marder, qui incarne Simone Veil de l'adolescence jusqu'au début des années soixante, est bien plus naturelle et convaincante. Mais son talent ne suffit pas à sauver la cauchemardesque dernière heure du film, où une mise en scène aux moyens et aux effets mélodramatiques démesurés transforme l'expérience des camps de la mort en un spectacle indécent. (Samuel Douhaire)